



# Bibliothèques Carcérales

Le guide pour les  
bénévoles

Réalisé en 2026

**Coap**  
Culture

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et toutes les personnes qui ont, des près ou de loin, participé à ce projet

## À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux personnes souhaitant contribuer au développement des bibliothèques carcérales et à un accès équitable à la culture en prison : bibliothécaires, médiateur·ices culturel·les, etc.

## Comment utiliser ce guide ?

Ce guide est destiné à accompagner tous·tes les acteur·ices impliqué·es dans la vie des bibliothèques en milieu carcéral. Il ne s'agit pas d'un manuel à lire de façon linéaire, mais d'une boîte à outils modulable dans laquelle chacun peut puiser selon ses besoins via les pictogrammes suivants :



Définitions



Conseils et astuces



Documents utiles

# Table des matières

1 Notions de Base

2 A qui s'adresser ?

3 Se former

4 Modalités

5 Les collections

6 Médiation

7 Pour aller plus loin

# NOTIONS de BASE



- ʹ Types d'établissements
- ʹ Organigramme
- ʹ Principes fondamentaux

# Types d'établissements

Différencier les types d'établissements pénitentiaires présents sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire pour y évoluer.



## Prison fermée

Prison dite classique. La liberté des détenu-es y est très limitée et ces derniers passent en moyenne 22 heures par jour en cellule.

## Prison ouverte

Les mesures de sécurité y sont moins strictes. Souvent, les détenu-es travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison pendant la journée. (ex : Saint-Hubert et Marneffe)

## Village carcéral

Également appelé méga prison, elle se compose de plusieurs bâtiments correspondants à différentes ailes dans lesquelles les détenu-es sont placés selon leur peine. (ex : Haren)

## Maison de détention

Établissements de petite taille dont les résident-es ont une peine d'emprisonnement de maximum trois ans. Les conditions de détention y sont souvent plus souples. (ex : Forest)

## Maison de transition

Accueillant des personnes ayant déjà passé une longue période en détention qui sont à 18 mois maximum de la possibilité d'octroi d'une libération conditionnelle. Comme leur nom l'indique, l'objectif est de faire la transition entre la prison et le monde extérieur.

## Établissement social

Se situe entre un établissement pénitentiaire classique et un hôpital psychiatrique. Les détenu-es sont enfermés la nuit et le midi, mais passent le reste de leur journée ensemble. Ils ont accès à un meilleur accompagnement grâce au personnel soignant spécialisé en psychiatrie présent sur place. (ex : Paivfe)

# Organigramme

Cet organigramme reprend la hiérarchie classique retrouvée dans les prisons belges.

## La direction générale

### Centre

Haren et Saint-Gilles

### Sud

Les 16 prisons de Wallonie

## Pour chaque établissement

### Direction d'établissement

#### Personnel de surveillance

1. Expert-es de surveillance pénitentiaire
2. Assistant-es pénitentiaires en chef (A.P.C)
3. Assistant-es pénitentiaires (A.P.)
4. Assistant-es pénitentiaires adjoint (A.P.A.)
5. Assistant-es de surveillance pénitentiaire chef d'équipe (ASPCE)
6. Assistant-es de surveillance pénitentiaire (ASP)

### Commission de surveillance

#### Maison de Justice

Délégué-es intramuros :  
Denis Watteyne : Haren et St-Gilles

Camille Couette : Andenne, Ittre et Nivelles

Justice Grosjean : Marche-en-Famenne, Arlon et St-Hubery

#### Représentant-es des cultes

#### Intervenant-es pédagogiques

# Principes fondamentaux

En entrant en bibliothèque carcérale, vous vous engagez à être en contact avec des personnes détenues d'une manière respectueuse et ouverte. Pour le bon déroulé des missions, voici quelques valeurs et principes à respecter :

✧ **Aucune personne n'est réductible à un acte, cela implique de ne pas chercher à connaître le motif de l'incarcération et de respecter le principe de neutralité en se détachant des stigmates.**

✧ L'échange avec la personne détenue est fondé sur le **principe d'égalité**. Il y a lieu de respecter les convictions et les origines de chacun. L'intervenant-e s'efforcera d'être disponible, tout en contribuant à l'autonomie et la responsabilisation de la personne dans le respect mutuel et le **maintien d'une distance appropriée**. Il en va de même avec tout autre intervenant-e.



✧ Respecter la **législation**, ainsi que le **R.O.I** de la prison concernée lors de vos missions. **Les intervenant-es sont soumis au secret professionnel**. Aucune information confidentielle au sujet d'une personne détenue ne peut être diffusée. (**voir Article 458 du Code Pénal**) Cependant, pour toute situation où vous avez l'intime conviction d'un risque vital, il faut impérativement prévenir votre contact intra-muros. De même, ne communiquez aucune information personnelle.

✧ **Rien n'entre, rien ne sort** sans autorisation: tout ce qui est reçu par la personne détenue ou donné par elle est destiné à être contrôlé. Tout matériel nécessaire demande une **autorisation écrite préalable** de la direction. De même, vous serez contrôlé en entrant et sortant.

✧ Le milieu carcéral répond à de nombreux impératifs, il a donc sa propre **temporalité**. Prévoyez de l'avance et attendez vous à une **diversité linguistique** prononcée.

A QUI S'ADRESSER ?



Si vous souhaitez devenir bénévole en bibliothèque carcérale ou simplement en savoir plus sur ce type d'engagement, n'hésitez pas à contacter la CAAP Culture. L'association vous accompagnera dans votre réflexion, vous présentera le rôle du bénévole en milieu carcéral et vous expliquera les conditions pratiques que vous pouvez également retrouver ci-dessous (horaires, contraintes, formations, etc.).

La CAAP Culture organise régulièrement des séances d'information destinées à découvrir le fonctionnement des bibliothèques en prison, les missions possibles et les enjeux de ce bénévolat (réinsertion, accès à la culture, accompagnement des personnes détenues).

Pour connaître les prochaines séances d'information et rester informé des actualités de l'association, suivez la CAAP Culture sur ses réseaux sociaux (Instagram, Facebook). Vous y trouverez les dates et les modalités d'inscription.

SE FORMER



# Se former

A la suite des séances d'informations, un membre de la CAAP Culture ou de l'institution à laquelle vous êtes relié-es vous accompagnera pendant quatre permanences, cela vous permettra de découvrir le milieu carcéral, les normes de sécurité spécifiques à chaque prison, la gestion de la bibliothèque, ...

Toute formation supplémentaire, telle que la gestion des conflits, la culture au profit de la réinsertion, public spécifique, ... ne sera pas prise en charge par la CAAP Culture. Cependant, cette dernière organise des suivis mensuels afin de créer un lieu d'échange et de relais entre les différents bénévoles.

En ce qui concerne l'aspect plus technique des prisons, c'est-à-dire les normes de sécurité spécifiques à chaque prison et la découverte du milieu carcéral, vous trouverez les informations générales dans ce guide et découvrirez les aspects spécifiques de chaque prison sur le terrain.



MODALITÉS



Pour devenir bénévole en bibliothèque carcérale, certaines modalités administratives et pratiques doivent être respectées.

Pour avoir une autorisation d'entrée, les bénévoles doivent fournir des pièces justificatives, comme une pièce d'identité valide, et un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Une convention de bénévolat est généralement signée avec l'association ou l'établissement, précisant les droits, devoirs et responsabilités de chacun.

Sur le plan pratique, chaque prison a ses propres règles : horaires d'ouverture, jours d'accès, procédures de sécurité, autorisations spécifiques, ... Ces aspects sont expliqués en détail lors de la formation sur le terrain, où les bénévoles apprennent à se déplacer, à respecter les consignes de sécurité et à adapter leur présence aux spécificités de l'établissement. Cela permet de s'assurer que le bénévolat se déroule dans le respect des normes de sécurité tout en restant efficace et humain.



Pour plus d'informations, demander une convention et une charte de bénévolat à la CAAP Culture

# LES COLLECTIONS



› Gérer les collections

› Accompagner les lecteurs

## Gérer les collections

L'objectif de la signalétique et du classement est de permettre à chacun de s'y retrouver facilement, tout en facilitant la transition vers les bibliothèques publiques à la sortie.

Pour cela, plusieurs outils peuvent être mis en place :

- ✎ Utiliser des classifications simplifiées : classement thématique, CDU réduite, ...

- ✎ Utiliser des pictogrammes facilement compréhensibles par tous les usager·ère·s.

Construire un plan de classement et/ou une signalétique avec les futur·e·s usager·ère·s peut constituer une médiation autour de la bibliothèque.

## Accompagner les lecteur.ices dans leur recherche

Même lorsque certains détenu·es sont déjà des lecteurices régulières, ils découvrent souvent un nouvel environnement à chaque transfert, qu'il s'agisse d'un changement d'établissement, d'aile ou simplement d'une première visite à la bibliothèque. Il est donc **essentiel d'imaginer des dispositifs simples pour leur permettre de s'orienter et de se sentir rapidement à l'aise dans la bibliothèque**. Pour faciliter leurs recherches et susciter leur curiosité, vous pouvez mettre en place différents **outils de médiation** : créer des catégories "coup de cœur" pour valoriser certaines lectures, proposer des sélections

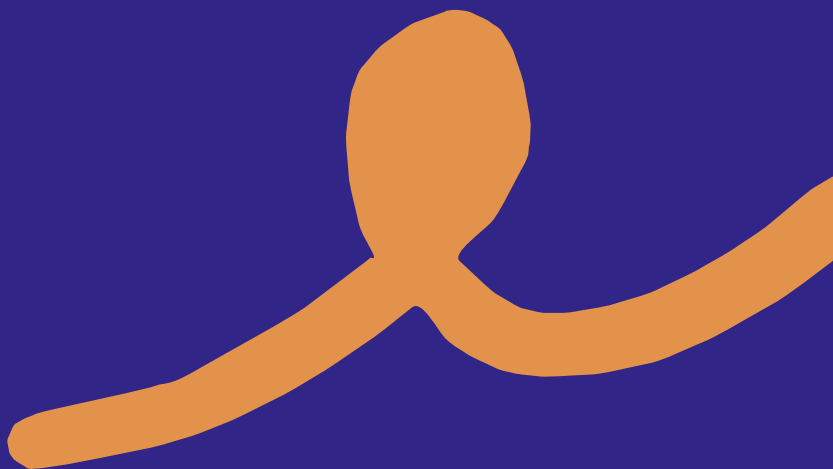
thématiques (ex: « Si vous avez aimé tel film ou telle série, lisez... »), ou encore concevoir des parcours de lecture adaptés à différents goûts ou niveaux de lecture. Il peut aussi être intéressant d'encourager la participation active des usager·ères : laisser à disposition un cahier d'avis, des fiches de recommandation ou un mur d'expression où chacun peut partager ses impressions, recommander un titre ou commenter une découverte. Ce type de démarche favorise l'échange, valorise les lecteurs expérimentés et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté de lecture.



MEDIATION

6

- ♪ Les animations
- ♪ Les intervenant·es



Toute offre culturelle peut se compléter d'une forme d'accompagnement, qu'on appellera selon les cas médiation, animation ou action culturelle. Cet accompagnement peut prendre de nombreuses formes, à condition de les adapter au contexte

La médiation vise à créer un lien entre les publics et les œuvres, à favoriser la curiosité, la compréhension et l'échange. Elle peut s'exercer à travers la mise en valeur des collections, l'organisation de rencontres, ou encore l'accompagnement individuel dans la découverte de nouveaux supports.

L'aspect relationnel y joue un rôle essentiel : il nécessite la présence de professionnel·les capables d'instaurer une relation de confiance, d'écoute et de respect. Ces compétences sont d'autant plus cruciales en milieu carcéral, où il importe de savoir adapter les animations et les échanges à un public dont les attentes, le vécu et les sensibilités demandent une approche spécifique et bienveillante.

# Les animations et ateliers

Des animations régulières peuvent être menées par les responsables culturels, par des partenaires récurrents ou des intervenant-e-s externes. Elles peuvent se tenir à la bibliothèque, dans les espaces d'animation ou au sein d'autres lieux partenaires accessibles aux usagers.

Ces animations peuvent prendre des formes variées :

- ✧ Atelier d'écriture,
- ✧ de slam, de poésie
- ✧ Club de lecture
- ✧ Ciné débat
- ✧ Café philo
- ✧ Rédaction d'un journal de la prison
- ✧ Bibliothérapie
- ✧ Groupe de lecture à voix haute
- ✧ Création d'audiobook enregistrés par des détenu-e-s parents pour leurs enfants
- ✧ Projet en lien avec des événements culturels
- ✧ Ludothèque
- ✧ Théâtre,...

Il est important de désacraliser les différentes disciplines. Par exemple, en atelier d'écriture l'objectif n'est pas de travailler l'orthographe et la grammaire, mais bien l'expression artistique.





### Évènements ponctuels

En tant que bénévoles vous pourriez être amené à participer à des événements plus ponctuels comme les Journées Nationales des Prisons, La Fête de la Musique, les concours "Libre d'écrire" et "Prix Audace", ...

Votre aide y sera précieuse pour s'assurer leur bon déroulement.

### La place des médiatrices

Si les médiatrices décident de participer en même temps que les participant·es, cela signifie que les médiatrices se positionnent au même niveau que les participant·es.

Cependant, le but des médiatrices n'est pas de se fondre dans le groupe mais d'être la personne référente de ce dernier.

POUR ALLER PLUS LOIN



Une autre excellente manière de se former, de rester informé sur l'actualité du milieu et de se sensibiliser consiste à lire et à regarder des contenus variés.

Voici quelques recommandations :

- ✓ Tous les ans en novembre, les Journées Nationales de la Prison ont lieu en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pendant dix jours, des événements culturels ont lieu afin de sensibiliser le grand public aux conditions carcérales et d'amener une prise de conscience dans le but de faire évoluer les politiques pénitentiaires.
- ✓ La CAAP Culture publie une newsletter bimestrielle
- ✓ Une conférence sur La pratique culturelle et artistique en milieu carcéral a eu lieu à l'Académie royale de Belgique en novembre 2025
- ✓ *La brèche* est une revue d'enquête bruxelloise sur les logiques carcérales.
- ✓ *La prison est-elle obsolète ?* d'Angela Y. Davis
- ✓ *Des bibliothécaires en prison : Carnets de Santé* aux éditions Les Impliqués
- ✓ *Punir, restaurer, guérir - Regards croisés sur la Justice restaurative* sous la direction de Frédéric Rognon et Brice Deymié
- ✓ Le film *La Peine* de Cédric Gerbehaye

Scannez ce QR code pour  
retrouver les ressources  
citées tout au long du guide





A high-angle photograph of a modern library atrium. The space is characterized by multiple levels connected by white metal railings and stairs. Bookshelves filled with books line the walls of each level. A person is seen walking on an upper level, and another person is sitting on a blue sofa on a lower level. A large, thick, orange graphic, resembling a stylized letter 'S' or a calligraphic flourish, is overlaid on the left and center of the image.

Pour contacter la CAAP Culture par courrier ou  
par e-mail :

Bd Léopold II, 44 (local 2C138) 1080 Bruxelles

[info@caapculture.be](mailto:info@caapculture.be)

Plus d'informations sur le site de la CAAP Culture

**Caap**  
**Culture**